

LA GESTION DES DÉCHETS



p.3 Réduire nos déchets



p.8 Mémo tri



p.12 Les déchetteries

p.14 Bacs mode d'emploi

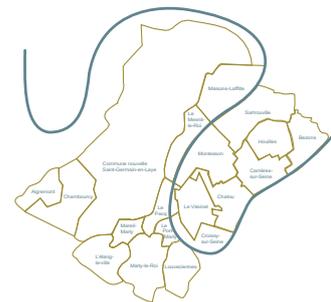


p.15 Que faire de ce déchet

Territoire engagé sur la réduction

Depuis 2012

l'intercommunalité met en place des actions coordonnées visant à la réduction des déchets qui sont produits par les habitants.



Adaptées au contexte du territoire, la promotion du compostage domestique, du Stop pub et la sensibilisation des scolaires et du grand public ont permis de diminuer le poids de nos déchets collectés.

De nouveaux objectifs réglementaires sont fixés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) avec notamment une réduction de 15 % des déchets produits* par habitants d'ici 2030 (par rapport à 2010).

* Restes alimentaires, encombrants, emballages, papier, bois, textile.

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

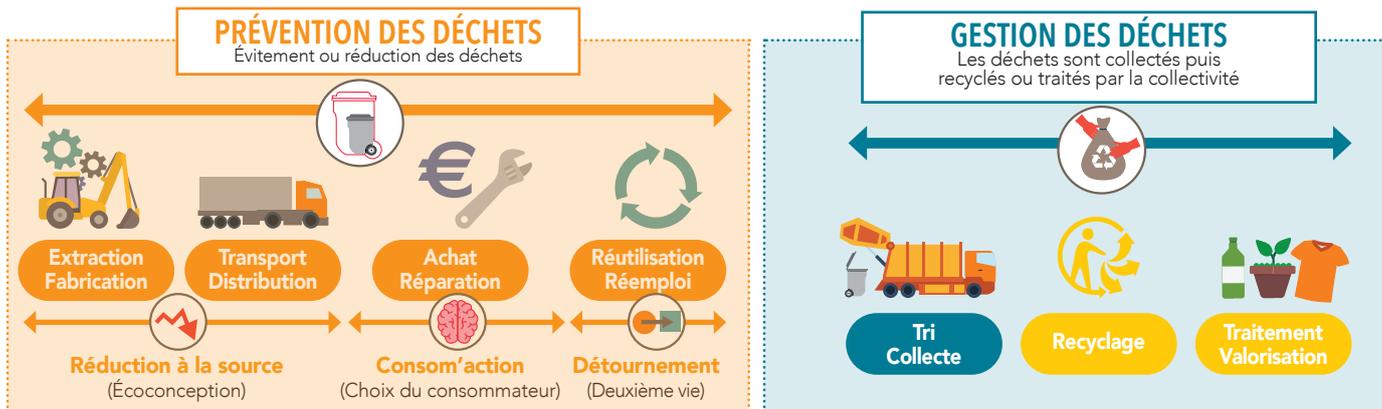
Trier c'est bien, réduire c'est mieux ! Mais POURQUOI ?

Que l'on soit un particulier, une entreprise ou une collectivité, nos habitudes de consommation engendrent une quantité de déchets plus ou moins importante dont nous n'avons pas toujours conscience ! Outre l'impact environnemental lié à la production des déchets et à leur élimination, la gestion des déchets représente des coûts de plus en plus lourds.

Si le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants, **la prévention** peut éviter tout simplement de les produire ! De nombreuses dispositions réglementaires ont été prises en faveur de la prévention des déchets : loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), loi Consommation, loi sur le Gaspillage alimentaire, loi Biodiversité...permettant d'accroître l'action en faveur de la prévention des déchets. **Véritable enjeu de société, réduire ses déchets est de la responsabilité de chacun d'entre nous !**

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

Elle consiste à produire moins de déchets !



À quoi sert la prévention des déchets ?



Réduire l'impact sur le climat

Limiter la production de déchets permet de réduire la quantité de gaz à effet de serre émis par les camions de collecte nécessaires au transport des déchets et par les installations de traitement.

Outre la gestion in situ des biodéchets par le compostage, le retour au sol des déchets organiques compostés sont une solution pour limiter le réchauffement climatique.



Préserver les ressources naturelles

En passant au modèle d'économie circulaire (réemploi, réutiliser, recycler...) tout un chacun participe à l'économie des ressources naturelles de l'environnement tout en limitant la production de déchets.

Par exemple, limiter la consommation de papier permet de réduire la consommation de bois et d'eau mais également d'énergie utilisée pour sa fabrication.



Limitier la nocivité des déchets ou de leur traitement

Certains déchets comme les piles, la peinture, les appareils électriques (DEEE)... sont encore jetés dans les poubelles alors qu'ils doivent être déposés en déchetterie ou en point d'apport volontaire afin de suivre une filière spécifique de traitement.

Il est préférable d'utiliser des piles rechargeables et des peintures portant un logo environnemental.



Mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets

L'évolution des modes de vie et les habitudes de consommation ont eu un impact fort sur l'augmentation de la quantité de déchets produits par les ménages. Il est donc primordial de réduire la production de déchets pour limiter les coûts de collecte et de traitement qui ne cessent d'augmenter.

Les actions de prévention permettront de stabiliser la production malgré l'augmentation prévue de la population.

DES ASTUCES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN



En magasin



Pensons vrac

en privilégiant l'achat sans emballage (fruits, légumes, céréales...), à la coupe (viande, fromage...), ou en grand conditionnement (sel, sucre, féculents...)



Privilégions les cabas

sacs réutilisables ou paniers



Favorisons les éco-recharges

et les produits concentrés

Préférons les produits avec un **écolabel certifié**



Utilisons une liste de courses

nous éviterons les achats compulsifs et ainsi le gaspillage alimentaire. **Jusqu'à 20 kg/hab./an de déchets alimentaires jetés soit 1 repas/semaine, dont 7 kg encore emballés.**

Le saviez-vous ?

10 millions de tonnes

C'est la quantité de nourriture consommable gaspillée par an en France, soit l'équivalent de 150 Kg/hab./an (Ademe 2020).

Au bureau

Apportons notre tasse



pour le thé ou le café et une cafetière commune plutôt qu'une machine à dosettes individuelles et des gobelets jetables.

Faisons bonne impression

n'imprimons que ce qui est indispensable, privilégions les impressions recto/verso et en noir & blanc et utilisons du papier recyclé. Réutilisons nos feuilles en brouillon.

Jusqu'à 10 kg/hab./an de déchets évités.



À la maison



Mettons un autocollant Stop Pub

sur notre boîte aux lettres pour ne plus recevoir d'imprimés publicitaires non souhaités.

Jusqu'à 27 kg/foyer/an de déchets papier évités.

Autocollant Stop Pub disponible auprès de votre mairie ou de la CASGBS.

Allons à la source



buvons l'eau du robinet, cela permet d'économiser jusqu'à 6 kg/hab./an d'emballages plastiques et de diminuer le transport des poids lourds.

Pensons aux piles rechargeables



et équipons-nous d'un chargeur.

Compostons !

Un éco-geste qui fera maigrir de 30 % le poids de notre poubelle d'ordures ménagères.

Le compostage c'est facile... et avantageux !

- Permet d'enrichir le sol de notre jardin
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Diminue le temps passé à l'entretien du jardin
- Limite les odeurs dans notre bac de collecte
- Réduit les allers et retours à la déchetterie



Retrouvez les tutos de l'Agglo :

entretien d'un composteur, jardicyclage, lombricompostage, compostage en lasagne et en tas.

En pavillon ou en résidence, équipez-vous d'un composteur !

L'agglomération propose à tarif préférentiel des composteurs et vous initie à la pratique ! Elle vous accompagne dans votre projet et sa mise en place.

Inscriptions :

www.casgbs.fr

> Vivre ici >> Réduire mes déchets

>>> Le compostage

Le petit + de l'Agglo



Au jardin

Le paillage

Dans un jardin potager, sous une haie ou un massif de fleurs... un procédé simple qui consiste à recouvrir le sol avec les végétaux issus de l'entretien du jardin (pelouse, feuilles...), le paillis.



Le paillis est idéal : gratuit, présent, dans nos jardins au moment des besoins ! Il maintient (ou recrée) l'équilibre biologique du sol !

1h de temps à pailler, ce sont 10h de temps d'entretien gagnées !

Le broyage

Pour réduire et recycler les petits branchages, ailles de rosiers, de framboisiers, de thuyas, plantes ornementales, fanes de haricots, de pommes de terre... à réutiliser ensuite au compost ou en paillage.



Les haies naturelles

favorisent la biodiversité et offrent un refuge aux insectes et aux oiseaux.

Plantez des variétés régionales à croissance lente.

Le mulching

(paillis de pelouse)

Technique de tonte qui hache menu l'herbe tondu et la redépose sur la pelouse. Les brins se décomposent naturellement en nourrissant le sol.



La prairie fleurie

offre une alternative écologique intéressante à la pelouse classique dans un grand jardin, tout comme les mares.



Téléchargez le guide « Jardinez Malin »



www.saintgermainboclesdeseine.fr

> Vivre ici >> Réduire mes déchets
>>> Les déchets végétaux

JE TRIE, TU TRIES, IL TRIE...

COMMENT ? TOUS les emballages et papiers se trient

PLASTIQUE

Laisser les bouchons vissés



Le bon geste
Je jette
EN VRAC
VRAC
VRAC

MÉTAL



Même tout petit, le déchet en aluminium ou en acier sera recyclé !

CARTON



Aplatir, même salés

PAPIER



(sauf mouchoirs en papier...)

Ni froissés, ni déchiquetés

Ces déchets ne sont pas des emballages



Essuie-tout et mouchoirs en papier
couches
Textile
Cagette
Gants latex et masques chirurgicaux
Objets en plastique

En cas de doute... jetez dans votre poubelle des ordures ménagères

Le verre

Le meilleur matériau ! Il est réutilisable et recyclable à l'infini

Bouteilles, bocaux et pots



Pensez à retirer :



Couvercles
>> Bac emballages



Bouchons en liège
>> Points d'apport
www.planeteliege.com
>> Ordures ménagères

Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non, ils seront lavés en usine de recyclage. Il suffit simplement de bien les vider pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages.

LES INTERDITS



Ordures ménagères

Le bon geste



**Je jette
dans un sac
fermé**



LES INTERDITS

à déposer à la déchetterie ou en point de collecte

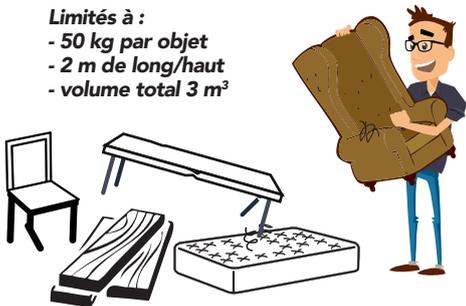


Les encombrants

- Gros objets (métal, plastique, bois...)
- Mobilier,
- Matelas, moquettes...

Limités à :

- 50 kg par objet
- 2 m de long/haut
- volume total 3 m³



! Ne sont pas collectés :

📍 Dépôt en déchetterie

- Les appareils électriques (DEEE)
- Les déchets toxiques (peintures, solvants...)
- Miroirs et vitres
- Pneus
- Carrelage
- Équipements sanitaires
- Gravats
- Matériaux de construction
- Textiles

Textiles

**Propres et secs (même abîmés).
À mettre dans un sac.**



Vêtements, linge de maison, chaussures par paire et attachées, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures)...

**📍 Retrouvez les points d'apport près de chez vous :
www.refashion.fr**

! Ne sont pas collectés avec les encombrants

Déchets végétaux

Tailles, feuilles, pelouse, branchages...

Maximum par dépôt

1 bac + 4 sacs (ou fagots)

ou

pas de bac >> 7 sacs (ou fagots)



Laisser ouvert



Ne pas jeter avec les végétaux



Le bon réflexe

Il existe des solutions pour valoriser vos déchets à domicile : le compostage, le paillage, le broyage, le mulching (paillis de pelouse).

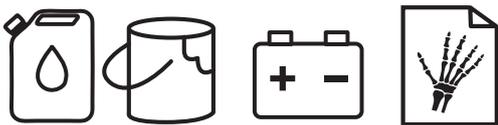
+ d'infos :

page 6 & 7 ou sur notre site rubrique :

Vivre ici > Réduire mes déchets > Les déchets végétaux



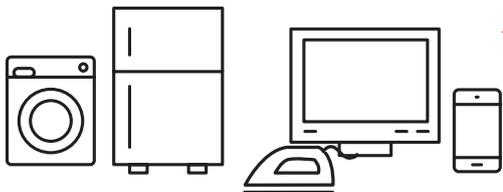
Déchets toxiques



Batteries, cartouches d'imprimantes, huiles végétales et de vidange, peintures, pesticides, piles, radiographies, solvants, produits d'entretien dangereux (aérosols type décapant four, déboucheurs canalisations, alcool à brûler, White-spirit, répulsifs...), bouteilles de gaz, extincteur.

⚠ Ne sont pas collectés avec les encombrants

Appareils électriques (DEEE)



Électroménager : réfrigérateurs, congélateurs, petits appareils électriques, écrans, téléphones, ampoules à économie d'énergie, tubes fluorescents...

Ces objets contiennent des éléments toxiques. Ils doivent être traités dans une filière spécialisée.

Je les dépose :

- en déchetterie
- au point de collecte*



Se référer au calendrier de collecte pour connaître les dates et emplacement dans votre commune

* sur présentation d'un justificatif de domicile dans votre commune

Pensez-y : Le bon réflexe

Privilégier les produits naturels (vinaigre, savon noir, bicarbonate de soude...) ou éco-labellisés est souvent moins onéreux et aussi efficace que d'utiliser des produits chimiques d'entretien.

⚠ Les DEEE ne sont pas collectés avec les encombrants



Points d'apport : magasin, association et déchetterie.

Les déposer aux points de collectes prévus à cet effet, c'est s'inscrire dans une démarche durable en créant de nouveaux emplois tout en protégeant l'environnement et en maîtrisant les coûts de collecte et de traitement.

On n'a pas tous la même **déchetterie** mais la même passion du tri !

Ce que l'on peut déposer en déchetterie :

Mobiliers abîmés, métaux, déchets végétaux, pneus déjantés, vêtements usagés, appareils électriques (DEEE), ampoules à économie d'énergie, matériaux de construction, plâtre, gravats, palettes, miroirs, vitres, carrelage, équipements sanitaires (wc, lavabo...), déchets toxiques (peintures, solvants...), huiles, batteries, cartouches d'encre, radiographie...



À chaque commune, sa déchetterie

Déchetterie du SITRU : Carrières-sur-Seine / Chatou / Croissy-sur-Seine / Houilles / Le Pecq / Le Port-Marly / Le Vésinet / Louveciennes / Maisons-Laffitte / Montesson / Sartrouville

Déchetterie mobile : Mareil-Marly

Centre de Tri CR2T : L'Étang-la-Ville / Marly-le-Roi

📍 Centre de Tri CR2T

ZA du Pont Cailloux,
Route des Nourrices,
78850 Thiverval-Grignon

01 30 55 42 93

Ouverture :

Du lundi au vendredi :

de 6h à 17h30

Samedi : de 6h à 12h

Conditions d'accès :

Les apports sont payants et le tarif dépend de la quantité et du flux apportés.

📍 Déchetterie AZALYS

Route départementale 190
Lieu-dit « Les Bouveries »
78955 Carrières-sous-Poissy

01 30 06 30 30

Conditions d'accès :

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers ayant leur carte d'accès.

Ouverture :

Lundi / Vendredi : 10h-12h / 14h-18h

Mercredi : 14h-18h

Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Dimanche : 9h-12h / 14h-17h

Fermeture :

Mardi, jeudi et jours fériés.

Documents nécessaires pour créer votre carte :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire de demande de badge rempli téléchargeable sur www.casgbs.fr ou www.usine-azalys.fr

📍 Déchetterie MOBILE

Boulevard de la Paix - Parking du Viaduc
Saint-Germain-en-Laye

01 30 09 75 36

Ouverture :

Mardi, jeudi et samedi :

de 10h à 13h et de 14h à 18h

Fermeture :

Les jours fériés

1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} et 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre.

Les utilisateurs doivent obligatoirement présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les artisans, commerçants et tout autre professionnel ne sont pas admis sur le site.

⚠️ S'agissant d'une installation légère, tous les déchets listés page 12 ne sont pas admis. Déchets acceptés :



Plâtre, gravats, métaux, mobiliers usagés, déchets végétaux.



Déchets toxiques **uniquement le 1^{er} jeudi du mois** : cartouches d'imprimantes, huiles de vidange, peintures, pesticides, piles...



Appareils électriques (DEEE) **uniquement le 2^e samedi du mois**.

📍 Déchetterie du SITRU

1 rue de l'Union - 78420 Carrières-sur-Seine

01 39 15 88 74 - www.sitru.fr

Ouverture :

Période estivale (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Du lundi au vendredi : de 10h à 19h

Samedi et dimanche : de 9h à 19h

Période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Du lundi au vendredi : de 10h à 17h

Samedi et dimanche : de 9h à 17h

Jours fériés :

Les horaires du week-end s'appliquent

Fermeture :

1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Conditions d'accès :

L'accès est gratuit, ouvert tous les jours et réservé aux particuliers ayant leur carte d'accès.

Documents nécessaires pour créer votre carte d'accès :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Carte à demander sur **macarte.sitru.fr** ou délivrée dans les bureaux du SITRU le mardi et vendredi de 9h à 12h.

LE B.A.-BA DU BAC

Je n'ai pas de bacs ?

Vous pouvez commander ou faire réparer vos bacs en contactant :

- **Pour les pavillons de toutes les villes de l'Agglo SAUF Maisons-Laffitte et Le Port-Marly**
0 805 294 900 (appel gratuit)
- **Pour les pavillons de Maisons-Laffitte et du Port-Marly :**
01 30 09 75 36
- **Pour les résidences et sociétés sur l'ensemble du territoire de l'Agglo**
01 30 09 75 36
ou **environnement@casgbs.fr**

Je déménage, que dois-je faire ?

Laissez vos bacs sur place, et assurez-vous de leur propreté.

Que faire si mon bac est cassé ?

Un agent se chargera de le réparer ou de le remplacer, mêmes contacts que ci-dessus.

Si mon foyer évolue (naissance, départ...) ?

Vous pouvez demander à faire réévaluer vos besoins. Si nécessaire, un nouveau bac sera mis à votre disposition, mêmes contacts que ci-contre.

Bac volé/brûlé ?

Adressez une déclaration sur l'honneur au service environnement de la CASGBS :

environnement@casgbs.fr.

Notre prestataire le remplacera alors gracieusement.

Qui gère le nettoyage de mes bacs ?

Vous-même !
Chacun est responsable de la propreté de son bac.

Quand sortir ou rentrer mes bacs ?

Pour connaître les jours de sortie des bacs, merci de vous référer à **votre calendrier de collecte** (disponible en mairie et téléchargeable sur www.casgbs.fr).

Pour recevoir une alerte, installez l'appli **Boucle_tri**

Collectes du matin :
Sortez vos bacs la veille après 19h.

Collectes de l'après-midi / du soir :
Sortez vos bacs au plus tard 1h avant la collecte.

Positionnez la poignée vers la route. Après la collecte, rentrez vos bacs dès que possible pour éviter les désagréments (vol, dépôt indélicat dans votre poubelle, responsabilité en cas d'accident, etc.) et contribuer à rendre les trottoirs plus accessibles... et la ville plus belle !

Comment obtenir un composteur ?

En pavillon ou en résidence, l'agglomération propose à tarif préférentiel des **composteurs et vous initie à la pratique !** Elle vous accompagne dans votre projet et sa mise en place.

Inscriptions sur www.casgbs.fr > Vivre ici >>
Réduire mes déchets >>> Le compostage

Mais ça va où ? J'ai un doute !

★ ORDURES MÉNAGÈRES ● PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES ■ EMBALLAGES EN VERRE ▲ DÉCHETTERIE ◆ REPRISE EN MAGASIN + BORNE TEXTILES

- ★ Ampoule à filament
- ◆ ▲ Ampoule à économie d'énergie (led)
- ◆ ▲ Appareil électrique (DEEE)
- Assiette en carton
- ▲ Baignoire
- Barquette aluminium
- Barquette en plastique
- Barquette en polystyrène
- ▲ Batterie de voiture
- Bocal, bouteille, pot
- Boîte à pizza / carton souillé
- Boîte à œufs (carton)
- Boîte à œufs (plastique)
- ★ Boîte de camembert
- Boîte de chocolat en poudre en plastique
- Boîte de conserve
- ◆ Bouteille de gaz
- ▲ Bombe de peinture
- ★ Bouchon en liège
- Bouteille d'huile (verre)
- Bouteille d'huile (plastique)
- ▲ Bûche / bois / branche hors gabarit, déchets végétaux
- Capsule de café
- ◆ ▲ Cartouche d'encre
- ★ CD / DVD / cassettes
- + Chaussures / sac
- Classeur en carton
- Couvreclé métallique de bocal, pot...
- ▲ Détecteur de fumée
- Dentifrice
- ◆ ▲ Électroménager
- Enveloppe à bulles
- ★ Essuie-tout
- ▲ Évier
- Ⓜ Extincteur (professionnel)
- ▲ ★ Faïence
- Film plastique
- ★ Gants chirurgicaux
- Gourde compote
- ▲ Gravats
- ▲ Huile de friture
- ▲ Huile de vidange
- Javel (bouteille vide)
- ★ Jouet en plastique
- + Laine (textile)
- ▲ Laine de verre
- ◆ ▲ Lampe hallogène
- ★ Lingettes
- ★ Masque chirurgical
- ▲ ★ Miroir (cassé ou pas)
- Mousse à raser (vide)
- ◆ ▲ Néon
- Papier cadeau / enveloppes
- ◆ ▲ Pile
- ▲ Pneu déjanté (ou garage)
- Polystyrène
- ▲ ★ Porcelaine
- Pot de confiture / cornichons...
- Pot de crème alimentaire ou cosmétique
- ★ Pot de fleur (plastique)
- ▲ ★ Pot en terre cuite
- ▲ Pot de peinture
- ▲ Produit chimique
- ▲ Produit toxique
- ◆ ▲ Radiateur électrique
- ▲ Radiographie
- Sac en kraft
- Sac plastique
- Suremballage plastique
- Ⓜ Seringue (pharmacie)
- Shampoing, gel douche
- + Textile / tissu
- ▲ ★ Vaisselle
- ▲ ★ Vase
- ★ Verre en plastique
- ▲ ★ Verre en verre (cassé ou pas)
- + Vêtement
- ▲ Vitre, fenêtre, etc.
- ▲ WC
- Yaourt (pot en plastique)
- Yaourt (pot en verre)

Édition : janvier 2023

Directeur de la publication : M. le Président de la CASGBS

Rédaction : Services communication et environnement CASGBS



Mon appli au quotidien pour bien gérer mes déchets PENSEZ-Y !

Téléchargez l'application
BOUCLE_TRI

Pratique, ergonomique et gratuite pour :

- **connaître vos jours de collecte** personnalisés
- **créer des rappels pour sortir vos bacs** au bon moment
- **recevoir une notification en cas d'imprévu** de collecte
- **savoir quel déchet mettre dans quel bac** de collecte sélective



ou sur www.boucle-tri.cc-boucledeSeine.fr

Saint Germain
bouclesdeSeine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

www.casgbs.fr • 01 30 09 75 36 • environnement@casgbs.fr

